

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 410

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181146

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Budget de l'exercice 2018 - Décision Modificative n° 3 du budget principal - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : Notre engagement, un service public de qualité

Délibération n° : 410

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181146

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Budget de l'exercice 2018 - Décision Modificative n° 3 du budget principal - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Budget Primitif 2018 a été voté le 26 février 2018.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'exécution du budget 2018 nécessite des ajustements de crédits qui font l'objet de la présente décision modificative pour le budget principal. Elle se traduit par des dépenses et des recettes réelles ainsi que des écritures d'ordre.

Tous les chiffres sont donnés en Millions d'Euros (M€).

□ **Contenu :**

I - BUDGET PRINCIPAL

Cette décision modificative se caractérise par :

- une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1.395 M€
 - une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 0.721 M€
- Aussi l'autofinancement brut baisse de 0.674 M€
- une augmentation des dépenses réelles d'investissement de 0.364 M€
 - une augmentation des recettes réelles d'investissement de 1.038 M€

Plus précisément, l'équilibre de cette décision modificative se présente comme suit :

Fonctionnement				Investissement		
En millions d'euros	Dépenses	Recettes	Coût net (D-R)	Dépenses	Recettes	Coût net (D-R)
Total écritures réelles	1.395	0.721	0.674	0.364	1.038	- 0.674
Total écritures d'ordre	- 0.599	0.075	- 0.674	1.984	1.310	0.674
Total écritures budgétaires	0.796	0.796	0.000	2.348	2.348	0.000

1) Recettes et dépenses réelles

a) Recettes de fonctionnement (0.721 M€)

Les principaux ajustements de recettes sont :

- **Affaires Culturelles** : encaissement des recettes liées à la vente des disques et des partitions déclassés dans les médiathèques le 21 juin 2018 (Recettes/Dépenses : 511 €), locations des salles de la Comète (0.005 M€), recettes supplémentaires à l'Opéra (0.149 M€),
- **Commerce et Artisanat** : inscription d'une recette relative aux produits de location du ponton et du local de billetterie concernant le bateau croisière de Saint-Victor-sur-Loire (0.007 M€),
- **Immobilier, Achats et Services** : annulation de titre sur exercice antérieur (Recettes/Dépenses : 0.015 M€), remboursement de sinistre (0.050 M€), nouvelle convention accordant l'accès au restaurant municipal de la Terrasse aux employés d'ENEDIS, ce qui engendre ainsi des recettes supplémentaires (0.040 M€),
- **Éducation - Petite Enfance** : participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au financement de l'action CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) en place dans les écoles depuis la rentrée 2018 (0.006 M€),
- **Finances et Contrôle de gestion** : reprise de provisions suite à des admissions en non valeur (Dépenses/Recettes : 0.066 M€), ajustement du Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales (0.328 M€) et de l'Attribution de Compensation (0.042 M€),
- **Sports, Jeunesse et Vie Associative** : ajustement des recettes des dispositifs Sainté Pass et Sainté

Accueille ses étudiants : les recettes de partenariat ne seront plus encaissées par la Ville (- 0.027 M€). Désormais le partenariat consiste en la prise en charge en direct des dépenses par les organismes partenaires,

- **Systèmes d'information et du Numérique** : refacturation à Saint-Etienne Métropole des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du Service Commun (0.011 M€), pénalités appliquées dans le cadre d'un marché avec la société SHARP (0.010 M€), ajustement des frais de téléphonie dans le cadre de l'ancien marché avec le fournisseur Orange (0.007 M€),

- **Ressources Humaines** : annulation des recettes inscrites au BP 2018 (- 0.047 M€) pour la refacturation à Saint-Etienne Métropole des moyens ressources de la Direction des Grands Travaux d'Infrastructures,

- **Divers** (0.060 M€) correspondant à la régularisation de titres de rattachement (Dépenses/Recettes).

b) Dépenses de fonctionnement (1.395 M€)

Les inscriptions de dépenses supplémentaires les plus significatives sont :

- **Affaires Culturelles** : nouvelle contractualisation avec l'Institut Français (0.005 M€), reversement à l'association "Allons tous au vert" sous forme de subvention suite à l'encaissement des recettes liées à la vente des disques et partitions déclassés (Dépenses/Recettes : 511 €), dépenses de spectacles de fin d'année à la Comète (0.005 M€), dépenses supplémentaires à l'Opéra (0.031 M€),

- **Immobilier, Achats et Services** : annulation de titre sur exercice antérieur (Dépenses/Recettes : 0.015 M€), achat de pièces détachées pour les véhicules municipaux (0.030 M€), maintenance des véhicules (0.020 M€), augmentation des taxes et du prix du baril soit une hausse des dépenses de carburant (0.050 M€), achat de denrées alimentaires supplémentaires en lien avec l'ouverture du restaurant municipal au personnel d'ENEDIS (0.010 M€), augmentation des dépenses de gaz (0.600 M€) et de fuel (0.010 M€), coût des réparations suite à un dommage causé à l'entrée de la médiathèque de Tarentaize (0.012 M€), dépenses de petits travaux d'entretien compte tenu du nombre de bâtiments à entretenir et de leur vétusté (0.025 M€),

- **Cadre de Vie** : annulation de titres de recettes à l'encontre d'ERDF sur exercice antérieur (0.052 M€),

- **Événementiel** : renforcement du dispositif pour le Marché de Noël (0.055 M€), régularisation des crédits avancés par la direction pour la retransmission de la finale de la Coupe du Monde sur écran géant (0.069 M€),

- **Finances et Contrôle de gestion** : admissions en non valeur (Dépenses/Recettes : 0.066 M€),

- **Sports, Jeunesse et Vie Associative** : dépenses de maintenance, de réparation et d'entretien annuel des bâtiments sportifs (0.034 M€),

- **Social, Santé, Lutte contre les Discriminations** : compléments de crédits pour les travaux dans les bâtiments du 3ème âge (0.010 M€),

- **Systèmes d'Information et du Numérique** : ajustement des crédits de téléphonie (0.028 M€),

- **Ressources Humaines** : complément de crédits pour la masse salariale de l'Opéra (0.206 M€),

- **Urbanisme** : inscription de crédits pour le versement d'un complément de subvention exceptionnelle à verser dans le cadre de la liquidation de la société Simply Cité (0.004 M€),

- **Divers** : 0.058 M€ liés à la régularisation de titres de rattachement (Dépenses/Recettes).

c) Recettes d'investissement (1.038 M€)

Il s'agit essentiellement :

- **Affaires Culturelles** : subvention accordée par le Département dans le cadre du label "Bibliothèque Numérique de Référence" pour le soutien et le développement des services et usages numériques (0.014 M€),

- **Commerce et Artisanat** : inscription de la subvention à percevoir de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des travaux du nouvel Office du Commerce de la rue Wilson (Dépenses : 0.050 M€/Recettes : 0.073 M€),

- **Développement Urbain, Social et de l'Emploi** : inscription d'un complément de subvention à percevoir de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation de la passerelle piétonne du parc-musée Couriot (0.100 M€) et inscription également de la subvention à percevoir de la Région Auvergne Rhône Alpes relative aux travaux de la nouvelle Maison du Projet de la rue Louis Braille (0.600 M€),

- **Sports Jeunesse et Vie Associative** : subvention accordée par la Région dans le cadre des travaux

réalisés dans les locaux Dunant (0.160 M€),

- **Education/Petite Enfance** : subvention attribuée par la préfecture dans le cadre des travaux de sécurisation et d'installations de visiophones dans plusieurs écoles maternelles et élémentaires (0.086 M€),

- **Systèmes d'information et du Numérique** : refacturation à Saint-Etienne Métropole des études réalisées dans le cadre du Service Commun, notamment pour l'opération Data Center (0.005 M€).

d) Dépenses d'investissement (0.364 M€)

Les principales dépenses d'investissement sont :

- **Cadre de Vie** : aménagements paysagers et éclairage public dans le cadre des travaux de prolongement de la troisième ligne de tramway (0.322 M€),

- **Commerce et Artisanat** : complément de crédits demandé pour terminer les travaux du nouvel Office du Commerce de la rue Wilson (Dépenses : 0.050 M€/Recettes : 0.073 M€),

- **Urbanisme** : inscription de crédits pour l'annulation de la taxe d'aménagement de la société Ravon, conformément à la délibération d'exonération du 2 juillet 2018 (0.013 M€),

- **Divers** : (-0.021 M€) divers ajustements.

2) Opérations d'ordre : (1.385 M€Dépenses/Recettes)

Il s'agit essentiellement des opérations suivantes :

Opérations patrimoniales, dont :

- intégration des frais d'études (Dépenses/Recettes : 1.816 M€),

- intégration dans l'actif de la Ville des biens remis par l'EPASE (Dépenses/Recettes : 0.091 M€),

- cession à titre gratuit d'un photocopieur du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville (Dépenses/Recettes : 0.002 M€),

Reprises d'amortissements : (Dépenses/Recettes : 0.011 M€),

Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées : (Dépenses/Recettes : 0.064 M€).

A noter que, conformément au décret 2015-1846, depuis le 1er janvier 2016, les collectivités sont autorisées à opérer la neutralisation budgétaire partielle ou totale des amortissements des subventions d'équipement versées. Cette mesure vise à annuler totalement ou partiellement un amortissement obligatoire qui ne concerne pas une dépense patrimoniale. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir son entretien ou son remplacement par l'intermédiaire de l'amortissement.

Cette décision modificative prévoit un ajustement au vu de la réévaluation des amortissements sur le compte 204, soit un montant supplémentaire à neutraliser de 0.064 M€

Virements entre sections : il s'agit de crédits nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement neutralisés avec le virement entre sections pour le même montant en investissement (- 0.599 M€).

□ **Maîtrise d'ouvrage** :

Néant

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2018 du budget principal tel que présentée ci-dessus.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 41 voix pour, 15 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Nora BERROUCHE